



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LADORDOGNE

Périgueux, le 04 février 2014

**Service départemental de la
communication interministérielle**

COMMUNIQUE DE PRESSE

Aménagement commercial
Extrait de décision

Réunie le 4 février 2014, la commission départementale d'aménagement commercial de la Dordogne a accordé à la SARL PROBUIIS l'autorisation de créer un ensemble commercial composé d'un supermarché SUPER U de 1 800 m² et d'une boutique de presse de 77 m², situé avenue de la Dordogne sur la commune du Buisson de Cadouin.

Le texte de la décision est affiché pendant un mois à la mairie du Buisson de Cadouin.

Contacts presse:

Service départemental de la communication interministérielle

Valérie LESCURE

☎ 05.53.02.24.07

valerie.lescure@dordogne.gouv.fr